



2020-97

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mil vingt, le 23 novembre à dix-huit heures quarante cinq

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.Date de la convocation : 17 novembre 2020Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,
Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Denis CLAMENS, Roland SEUX,
Patrice LHOSTE, Christiane PAUZON, Valérie GAGNE
Thierry SOLEILHAC, Christian GIRARD, Sébastien GAGNE
Anne-Marie TORE, Bernadette PELISSIERExcusés :

Michel BEGON qui a donné procuration à Franck PAILLON

Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Serge ABOULIN

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES

Absent : Gilles AUDRAS

OBJET : BUGDET CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES - LOCATION DE TOITURES

Monsieur le Maire rappelle la location des toitures du gymnase et du groupe scolaire depuis la mise en place des centrales photovoltaïques.

Les prix de location sont révisibles chaque année et revalorisés suivant l'indice du coût de la construction, référence 2^{ème} trimestre, soit, selon état joint à la présente délibération :

- Toiture du groupe scolaire : **4 294.16 €**
- Toiture du gymnase : **13 524.87 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la mise en recouvrement de ces sommes au profit de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 23/11/2020

Pour extrait certifié conforme



2020-97

ETAT LOCATION TOITURES POUR CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES
ANNEE 2020

Indice de révision : indice du coût de la construction réf. 2^{ème} trimestre

2^{ème} trimestre 2016 : 1622

2^{ème} trimestre 2020 : 1753

Variation : + 8.08 %

LOCATION TOITURE ECOLE (16.84 € X 254 m²)

2016 : 3 973.13 €

3 973.13 + (3 973.13 x 8.08 %) = 4 294.16 €

2020 : 4 294.16 €

LOCATION TOITURE GYMNASE (16.84 € X 800 m²)

2016 : 12 513.76 €

12 513.76 + (12 513.76 X 8.08 %) = 13 524.87 €

2020 : 13 524.87 €

Le Maire,
Franck PAILLON

